

*Affaires courantes*

Il est important que les députés sachent qu'il n'en est rien. Le président et le ministre de la Justice nous ont dit que ce n'est pas ainsi que cela fonctionne. Il s'agit d'une procédure extraordinaire que les autorités hésitent beaucoup à autoriser.

Deuxièmement, mon collègue a parlé de la maladie de Christine. Nous avons appris qu'elle avait les chevilles enflées. Le médecin du consulat général à Sao Paulo lui a rendu visite à la prison, et sa santé ne semble lui inspirer aucune inquiétude.

La secrétaire d'État aux Affaires extérieures fait tout ce qu'elle peut, et j'ai personnellement communiqué avec le nouveau président du Brésil, et ce, relativement à la question de l'appel.

Nous avons appris que les avocats des parties en cause auraient négligé d'envoyer un document, ce qui a entraîné une révision de la procédure qui n'a rien à voir avec les efforts déployés par les avocats du gouvernement du Canada.

Nous souhaitons qu'un traité soit conclu le plus tôt possible entre le Brésil et le Canada, de manière que les deux Canadiens puissent revenir dans leur pays, conformément aux dispositions de ce traité, et que leur cas soit ensuite traité ici, en conformité avec les lois canadiennes. À notre avis, ce serait une façon de procéder beaucoup plus humaine et raisonnable. Nous pourrions régler cette affaire beaucoup plus rapidement.

Je vais prendre seulement quelques secondes du temps de la Chambre pour expliquer au député que nous sommes en contact étroit et constant avec les deux familles. Cette question nous préoccupe au plus haut point. Nous déployons à l'égard de ces deux personnes tous les efforts possibles.

Quelque 550 Canadiens sont détenus pour diverses infractions dans des prisons du monde entier, au même titre que des ressortissants d'autres pays sont actuellement détenus dans des pénitenciers canadiens.

Nous essayons d'agir en conformité avec la loi et d'accélérer son application dans l'intérêt de ces deux Canadiens.

Je puis donner au député et à la Chambre l'assurance que nous mettons tout en oeuvre pour rapatrier Christine Lamont et David Spencer, car nous estimons qu'ils méritent que nous nous occupions d'eux. Nous déployons à leur égard tous les efforts possibles.

**M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway):** Monsieur le Président, je ne doute pas que tous les Canadiens apprécient les démarches que le premier ministre a entreprises de faire pour communiquer avec le nouveau président du Brésil.

Toutefois, à propos de l'expulsion, le conseiller principal de la secrétaire d'État aux Affaires extérieures a signalé au comité de la justice que «le ministre brésilien de la Justice s'était également dit prêt à faciliter l'expulsion si la demande venait du gouvernement du Canada».

Je poserai donc une question bien précise au premier ministre: Compte tenu des démarches qu'il a faites et de l'intérêt personnel qu'il porte à cette affaire, le premier ministre va-t-il présenter maintenant cette demande d'expulsion à laquelle on ferait droit, au dire même du conseiller juridique de la secrétaire d'État aux Affaires extérieures?

Le premier ministre posera-t-il ce geste d'une importance capitale pour Christine Lamont et David Spencer?

**L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur le Président, je recommanderais au député de se reporter à une lettre adressée au président du comité de la justice. On y explique de façon très détaillée la procédure juridique pertinente dans ce cas.

Le premier ministre a parfaitement répondu à la question.

En ce qui concerne la procédure d'expulsion, notre conseiller juridique n'a jamais affirmé qu'une demande présentée par le gouvernement du Canada entraînerait automatiquement l'expulsion des jeunes gens.

La lettre contient moult détails. Je me ferai un plaisir de donner la chance au député d'en prendre connaissance. Il s'agit d'une lettre adressée au comité, qui est maintenant du domaine public, si je ne m'abuse.

**AFFAIRES COURANTES**

[Traduction]

**VOIES ET MOYENS****DÉPÔT D'UN AVIS DE MOTION**

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Conformément au paragraphe 83(1) du Règlement, je veux déposer un avis de motion de voies et moyens visant à modifier la Loi sur la taxe d'accise, la Loi sur l'accès à l'information, le Régime de pensions au Canada, la Loi sur les douanes, la Loi sur la